

**4 Économie**

**Bilan/Projet d'installation de 5 000 lampadaires solaires sur le territoire national**

**Près de 2 000 unités déjà installées**

MSM  
Libreville/Gabon

Ce sont précisément les zones du Carrefour de la paix-pharmacie, Le bon samaritain, Cap caravane, Lalala, Carrefour Delta-château, Sherko, Premier campement, Malibe 1 et 2 qui ont été concernées pour la phase inaugurale dans la ville de Libreville et ses environs. Les lampadaires sont en cours d'installation également dans l'arrière-pays, à Port-Gentil, Ndjolé, Franceville, Makokou et Bitam dans le septentrion.



Photo : D.R

L'entreprise Seteg est en charge de l'installation des lampadaires.



Photo : D.R

Une vue d'un quartier de Libreville éclairé à l'énergie solaire.

LE 31 décembre dernier, lors de sa présentation des vœux de nouvel an à la Nation, le chef de l'Etat, Ali Bongo Ondimba, avait annoncé le déploiement de 5000 lampadaires solaires sur tout le territoire national, en fonction des besoins préalablement identifiés.

Selon le président de la République, ce projet « vise non seulement à réduire le taux d'insécurité dans nos villes et dans nos campagnes, mais aussi à redynamiser certains quartiers ». En vue de la mise en pratique du projet d'installation de lampadaires solaires photovoltaïques dans les zones rurales et dans certaines villes présentant des insuffisances en matière d'éclairage public, le Conseil des ministres du 10 janvier dernier avait annoncé le lancement des travaux afin d'identifier les besoins, les villes et les zones rurales concernées. L'Agence nationale des grands travaux et des infrastructures (ANGTI) a été désignée comme maître d'ouvrage délégué des Projets prioritaires présidentiels qui doivent être exécutés avec qualité et livrés avant la fin de l'année 2018.

Il s'agit donc de l'installation de pompes hydrauliques, de lampadaires solaires photovoltaïques, de l'aménagement de salles de classes informatiques, de rénovation d'écoles primaires et le déploiement de cliniques mobiles, sur l'étendue du territoire gabonais. « En tant que maître d'ouvrage

délégué au préalable, l'Agence a déployé ses équipes dans les neuf provinces du pays afin d'échanger avec les autorités locales et recenser les besoins avec pour objectif premier d'en livrer les projets dans toutes les provinces sans exceptions. La sécurité et le développement durable sont des aspects très importants de nos actions car nous souhaitons livrer un travail de qualité aux populations gabonaises tout en assurant la sécurité des équipes sur les chantiers, mais celle aussi des riverains des zones d'installation. Nous organisons par conséquent des rencontres afin de parler du produit et des aspects techniques. Nous revenons toujours sur la sécurité et profitons pour recueillir les avis des riverains. Nous travaillons pour eux et avec eux », a indiqué Catherine Massard Kabinda, directrice générale adjointe de l'ANGTI.

**Matérialisation\*** Aujourd'hui, le projet est effectif. Lancée au mois de mars 2018, la première phase a déjà permis d'installer une série de 1.700 lampadaires. Ce sont précisément les zones du Carrefour de la paix-pharmacie, Le bon samaritain, Cap caravane, Lalala, Carrefour Delta-château, Sherko, Premier campement, Malibe 1 et 2 qui ont été concernées pour la phase inaugurale dans la ville de Libreville et ses environs. Les lampadaires sont en cours d'installation également dans



Photo : D.R / L'Union

La DGA de l'ANGTI, Catherine Massard Kabinda s'est montrée pragmatique.

l'arrière-pays, à Port-Gentil, Ndjolé, Franceville, Makokou et Bitam dans le septentrion.

L'objectif principal est de doter en éclairage public les zones rurales et certaines villes présentant des insuffisances dans ce domaine. Avec pour perspective, la mise en œuvre d'une véritable transition énergétique à travers la production d'électricité par les énergies renouvelables qui passera à 80% en 2020 comme l'ambitionne le Plan stratégique Gabon émergent (PSGE). « Il s'agit de palier à un déficit dans certaines zones. Il y a deux zones qui sont identifiées : les routes nationales où nous avons identifié tous les points d'ombres et il y a ce qu'on appelle les zones d'agglomérations. Donc il y a deux types de lampadaires :

pour les routes nationales et les lampadaires pour les zones urbaines. On entend par zones urbaines, les places publiques, une école, une pompe publique, tout autre lieu public où la population se rassemble. L'objectif est de viser les lieux où le plus grand nombre sera bénéficiaire », a indiqué Frédéric Emame, directeur adjoint des opérations ANGTI

De même, l'opportunité du choix d'implantation des lampadaires solaires relève d'une commission technique chargée de fixer les priorités, préférentiellement pour les zones dépourvues de lampadaires conventionnels fonctionnels ou non, ou alors où il y a absence de basse tension. Levés sur 6 mètres de hauteur, ces lampadaires solaires installés par la

Société d'électricité de téléphone et d'eau du Gabon (Seteg), sont espacés de 30 mètres les uns les autres et distancés de la route sur 1.5 m environ. Les batteries garanties 5 ans par le fournisseur ont une durée de vie de 10 ans. Leur entretien devrait être assuré par le Conseil national de l'eau et de l'électricité (CNEE). La Seteg est, quant à elle, chargée du déploiement. Pour ce projet, l'entreprise travaille avec des sociétés locales et recrute des jeunes dans les différentes localités pour travailler. « Par site, on emploie entre une vingtaine et une trentaine de jeunes. En dehors de faire vivre la main d'œuvre locale, il y a aussi les petits commerces. Ça fait une dynamique pour les économies locales », a expliqué Thierry Ovono, direc-

teur technique à SETEG. En moyenne 15 lampadaires sont posés par jour et par équipe. Aussi, les autorités locales sont sensibilisées à chaque passage pour la maintenance du matériel et sont priées d'alerter en cas de dysfonctionnement. Ces 5 000 lampadaires solaires qui seront déployés sur tout le territoire national devraient tous être livrés le 15 décembre prochain. Mais aussi des puits équipés de pompe à eau qui seront installés dans chaque regroupement de villages à travers le pays. A Makokou, Bitam, Mouila, Lambaréné, Kango, etc...ce sont pour la fin de l'année 2018, plus de 900 regroupements de villages qui en seront impactés.

**CHANGEMENTS**  
**COURS INDICATIFS DES DEVISES EN DATE DU 04/09/2018**

**Union Gabonaise de Banque**  
SiteWeb : <http://www.ugb-banque.com>

FIXING				VENTE BILLETS (sans frais)	
DEV	EUR/DEV	DEV/COT	DEV/CFA	DEV	CFA
XAF	xxxxx	xxxxx	xxxxxx	<b>1 EUR</b>	<b>655,957</b>
USD	1,1609	1USD =	562,042	1 USD	582,664
CAD	1,5175	1CAD =	432,262	1 CAD	460,679
JPY	129,0300	1JPY =	5,084	100 JPY	537,017
GBP	0,9016	1GBP =	727,564	1 GBP	776,171
CHF	1,1268	1CHF =	582,141	100 CHF	62 020,29
ZAR	17,2753	1ZAR =	37,971	100 ZAR	4 024,29
MAD	10,9559	1MAD =	59,872	1 MAD	63,23
CNY	7,9219	1CNY =	82,803	1CNY	85,29
KES	116,9500	1KES =	5,609	1KES	5,78

INDICES BOURSISERS		
	en date du	
CAC 40	04/09/2018	5 408,34
DOW JONES	04/09/2018	25 964,82

  

<b>BRENT (IPE) US Dollars/Baril</b>
<b>04 Septembre 2018: 78,22</b>